

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelor Communication visuelle
<b>Titre du module</b>	<b>Portfolio</b>
<b>Type de module</b>	Module commun aux orientations Communication visuelle et Illustration
<b>Code</b>	26PO
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 6
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Aucun
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<b>Création portfolio</b> : concevoir et réaliser un portfolio imprimé et/ou numérique de travaux personnels, avec une stratégie de communication. Trouver sa propre voie par le biais des dimensions conceptuelles, techniques et stylistiques. Renforcer ses capacités à présenter des travaux oralement. Ce portfolio doit être utile dans le cadre de démarches d'insertion professionnelle.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<b>Création portfolio</b> : cours abordant la conception et la réalisation d'un portfolio. Apports théoriques, références graphiques et conseils individuels. L'étudiant-e-x présente régulièrement les avancements de son projet.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les enseignant-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : <b>Création portfolio</b> : l'évaluation porte sur la cohérence générale entre la démarche créative de l'étudiant-e-x et les stratégies de communication et de présentation choisies (portfolio, imprimé et/ou numérique, et présentations orales). La dimension communicative des productions (cohérence entre le portfolio et le public cible) ainsi que l'originalité formelle font partie des éléments pris en compte.
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e-x peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction des enseignant-e-x-s concerné-e-x-s dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par lae responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété entièrement dès que possible.
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Martine Anderfuhren, Claudy Iannone, Vincent Zaugg
<b>Responsable du module</b>	Dimitri Broquard, responsable de la filière Communication visuelle de la HEAD – Genève
<b>Descriptif validé le</b>	24 février 2022
<b>Par</b>	Aurélié Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 30, 31 et 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 2 juin 2020